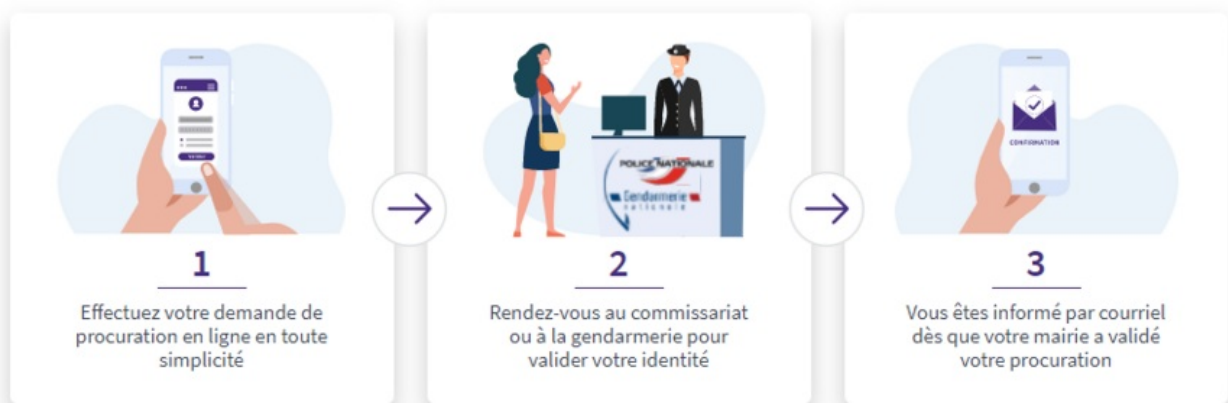


# Procuration

## Comment ça marche ?



### Faites votre procuration plus facilement !

Complémentaire de la procédure papier (formulaire CERFA à télécharger ci-dessus), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales.

**Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale.** Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur [Maprocuration](#) sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

Plus d'informations relatives à cette télé-procédure sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr).

Voter par procuration



## Peut-on voter par internet pour les élections politiques ?

# Vous votez en France

Pour participer au scrutin, vous ne pouvez pas voter par internet. Vous devez vous rendre à votre bureau de vote avec les justificatifs d'identité (particuliers) nécessaires.

Si toutefois vous êtes absent le jour du scrutin, vous pouvez donner une procuration (particuliers) à un électeur de votre commune pour qu'il vote à votre place.

# Vous votez à l'étranger

Voter par internet pour certaines élections est possible :

- > si vous êtes installé à l'étranger
- > **et** si vous êtes inscrit sur la liste électorale consulaire.

Lors de votre inscription sur la liste électorale consulaire, vous devez avoir fourni une adresse électronique (adresse mail) et un numéro de téléphone.

Ces données permettront de vous communiquer un identifiant et un mot de passe.

Vous pouvez choisir de voter par internet dans 2 cas :

- > Aux élections législatives (particuliers), mais vous pouvez aussi opter pour le vote au bureau de vote (particuliers), par correspondance ou par procuration (particuliers).
- > À l'élection des conseillers des Français de l'étranger (particuliers), mais vous pouvez aussi opter pour le vote au bureau de vote (particuliers) ou par procuration (particuliers).



À savoir

pour l'élection des conseillers des Français de l'étranger de 2021, le vote par internet est possible du 21 au 26 mai 2021 (à midi, heure légale de Paris). Pour cela, il faut avoir fourni son adresse mail et numéro de téléphone **avant le 23 avril 2021**.

## Voir aussi...

- > Vote d'un Français installé à l'étranger (particuliers)

## Pour en savoir plus

- > Vote électronique  
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

## Voir aussi...

- > Vote d'un Français installé à l'étranger (particuliers)

# Références

- › [Code électoral : articles R176-3 à R176-3-10](#)  
Élections législatives - Vote par internet
- › [Code électoral : articles R176-4 à R176-4-7](#)  
Élections législatives - Vote par correspondance
- › [Loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français de l'étranger : article 22](#)  
élection des conseillers des Français de l'étranger - Vote par internet
- › [Arrêté du 20 juillet 2007 relatif aux listes électorales consulaires et aux opérations électorales à l'étranger](#)

## @ Services en ligne et formulaires

- › [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice

## Questions - Réponses

- › [Quelles sont les dates des prochaines élections ? \(particuliers\)](#)

## Formulaire pour faire votre procuration

# Peut-on voter par internet pour les élections politiques ?

## Vous votez en France

Pour participer au scrutin, vous ne pouvez pas voter par internet. Vous devez vous rendre à votre bureau de vote avec les [justificatifs d'identité](#) (particuliers) nécessaires.

Si toutefois vous êtes absent le jour du scrutin, vous pouvez [donner une procuration](#) (particuliers) à un électeur de votre commune pour qu'il vote à votre place.

## Vous votez à l'étranger

Voter par internet pour certaines élections est possible :

- › si vous êtes installé à l'étranger
- › **et** si vous êtes inscrit sur la liste électorale consulaire.

Lors de votre inscription sur la liste électorale consulaire, vous devez avoir fourni une adresse électronique (adresse mail) et un numéro de téléphone.

Ces données permettront de vous communiquer un [identifiant et un mot de passe](#).

Vous pouvez choisir de voter par internet dans 2 cas :

- › Aux [élections législatives](#) (particuliers), mais vous pouvez aussi opter pour le vote au [bureau de vote](#) (particuliers), par [correspondance](#) ou par [procuration](#) (particuliers).
- › À l'élection des [conseillers des Français de l'étranger](#) (particuliers), mais vous pouvez aussi opter pour le vote au [bureau de vote](#) (particuliers) ou par [procuration](#) (particuliers).



À savoir

pour l'élection des conseillers des Français de l'étranger de 2021, le vote par internet est possible du 21 au 26 mai 2021 (à midi, heure légale de Paris). Pour cela, il faut avoir fourni son adresse mail et numéro de téléphone **avant le 23 avril 2021**.

## Voir aussi...

- › [Vote d'un Français installé à l'étranger](#) (particuliers)

## Pour en savoir plus

- › [Vote électronique](#)  
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères

## Voir aussi...

- › [Vote d'un Français installé à l'étranger](#) (particuliers)

## Références

- › [Code électoral : articles R176-3 à R176-3-10](#)  
Élections législatives - Vote par internet
- › [Code électoral : articles R176-4 à R176-4-7](#)  
Élections législatives - Vote par correspondance
- › [Loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français de l'étranger : article 22](#)  
élection des conseillers des Français de l'étranger - Vote par internet
- › [Arrêté du 20 juillet 2007 relatif aux listes électorales consulaires et aux opérations électorales à l'étranger](#)

## @ Services en ligne et formulaires



- > [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#) - Téléservice

## Questions - Réponses



- > [Quelles sont les dates des prochaines élections ?](#) (particuliers)

---

### Mairie de Saint-Julien-en-Genevois

1 Place du Général de Gaulle, CS 34103  
74164 Saint-Julien-en-Genevois

**La Mairie vous accueille :**  
du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h

**Nous contacter :**  
04.50.35.14.14

<https://www.st-julien-en-genevois.fr/etat-civil/elections/procuration-772.html>